

Série ST2S - Nouvelle épreuve Projet technologique

Série ST2S et réforme du lycée

L'entrée dans la réforme du lycée de 2012 a réaffirmé la finalité exclusive de préparation à l'enseignement supérieur de la série ST2S.

Ainsi, la formation vise le développement des compétences nécessaires à la poursuite d'études supérieures, en particulier :

- Travail en autonomie, en équipe
- Analyse et réflexion critique

... En appui sur la démarche spécifique des enseignements technologiques :

- Questionnements et analyses de situations-problèmes relatives aux faits sanitaires et sociaux, à la physiopathologie humaine et ses incidences sociale et sanitaire sur l'individu ou sur des populations
- Approche expérimentale

Elle participe ainsi à la construction du socle de la culture sanitaire et sociale chez les bacheliers ST2S.

Cette dynamique se retrouve particulièrement au travers des activités technologiques qui consistent à mettre l'élève en situation de mener la démarche technologique, dans un dispositif qui intègre la mise en autonomie des élèves.

Les activités technologiques de STSS doivent permettre aux élèves d'approcher la complexité des questions sanitaires et sociales qui est au cœur de l'enseignement. Ces activités engagées en appui sur des dossiers ressources, de tout type, doivent posséder une cohérence dans le questionnement global posé, ancré dans la démarche technologique. Ainsi, il s'agit d'amener les élèves à être capable d'explorer les ressources et de mobiliser les outils d'analyse, de traitement des données pour produire les éléments permettant de construire une réponse au questionnement proposé, ou des éléments de réponse. Ces activités sont portées par une réelle autonomie des élèves, à laquelle ils sont progressivement formés sur l'ensemble des deux années.

Dans ce cadre, l'exploitation des ressources et la mobilisation des outils développent des capacités à s'organiser et à travailler en équipe, ... La complexité des situations ou des faits étudiés, la richesse des ressources, la finesse des questionnements concourent au développement des compétences d'analyse et de l'esprit critique.

La nouvelle épreuve de projet technologique¹ prend appui sur l'ensemble de l'enseignement technologique en ST2S dans la démarche ici présentée, pour évaluer les compétences du pôle « méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » du programme de sciences et techniques sanitaires et sociales de la série ST2S en classes de première et terminale.

¹La définition d'épreuve est jointe, en annexe, à ce document.

L'organisation pédagogique du projet technologique

En complément à la définition de l'épreuve jointe en annexe :

Travail demandé aux élèves

Le projet technologique, mené par un petit groupe d'élèves, consiste :

- soit en une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ;

Commentaire : Les élèves ont accès, **dès le début du temps projet technologique**, à des ressources leur permettant de prendre connaissance de la démarche de projet suivie. A partir de ces éléments, ils mènent les recherches et études nécessaires pour montrer leur compréhension de la démarche de projet, c'est à dire « *Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ?* », et cela en lien avec les objectifs de l'épreuve. Ainsi, ils doivent être capables de situer le projet dans une politique sanitaire ou sociale et par rapport aux missions de la structure qui le porte. Ils doivent aussi présenter le besoin ou le diagnostic à l'origine du projet. Un axe d'analyse doit ensuite être défini par les élèves en concertation avec les enseignants.

- soit en la conception d'un projet sanitaire ou social en lien avec une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ; les élèves mènent l'étude nécessaire au diagnostic. Ils inscrivent cette étude dans la conception du projet dans son ensemble.

Commentaire : A partir d'un questionnement sur l'éventualité d'un problème, d'un besoin, les élèves mènent l'étude nécessaire au diagnostic. En appui sur les éléments recueillis, l'identification des structures susceptibles d'agir en réponse au problème ou besoin et les politiques sanitaires ou sociales qui les prennent en compte, les élèves conçoivent un projet dans son ensemble. La conception du projet vise à permettre aux élèves de montrer leur compréhension de la démarche de projet, c'est-à-dire de « *Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ?* » en lien avec les objectifs de l'épreuve et le programme de STSS.

L'analyse d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social tout autant que la conception du projet doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs du programme de STSS et des limites qu'il pose, la formation n'ayant aucun objectif en termes de professionnalisation.

Le travail mené par l'élève, au sein d'un groupe, doit aussi permettre la mobilisation des compétences développées par les enseignements technologiques, BPH et STSS, telles que rappelées ci-dessus. L'évaluation de la conduite du projet² s'y attache plus particulièrement.

² Voir grille Annexe 1 de la note de service n° 2013-088 du 7-6-2013.

Programmation

L'épreuve de projet technologique pendra appui sur des heures de STSS et de BPH, estimées à 40 heures de STSS et à 10 heures de BPH. Ces heures sont à prévoir dans la progression de chacun des enseignements, comme présenté pour les STSS dans le document d'accompagnement du programme de terminale.

Le projet technologique s'inscrit dans ces deux enseignements à la fois parce qu'il s'appuie sur les compétences développées dans le cadre des enseignements technologiques et particulièrement dans le cadre des activités technologiques. S'il est conçu pour évaluer ces compétences et plus particulièrement celles du pôle méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social, le projet technologique mobilise aussi les acquis des pôles thématiques des programmes de sciences et techniques sanitaires et sociales en classes de première et terminale et, éventuellement, les acquis de biologie et physiopathologie humaines.

L'épreuve vise à évaluer les compétences du pôle « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » du programme de STSS des classes de première et terminale. La programmation des heures Projet Technologique doit donc tenir compte de la progression en « Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » afin que les élèves puissent mobiliser les connaissances et compétences développées par l'étude de ce pôle et notamment leur compréhension de la démarche de projet telle que menée dans le secteur sanitaire et social.

Le pôle méthodologique de terminale vise en effet l'appréhension de la question suivante : « *Comment les organisations sanitaires et sociales mettent en place un plan d'action pour améliorer la santé ou le bien-être social des populations ?* ». Il s'appuie naturellement sur le pôle méthodologique de première « *Comment les études contribuent-elles à la connaissance de l'état de santé et de bien-être social des populations ?* ». Les recommandations pédagogiques publiées dans les documents d'accompagnement des programmes de première et terminale précisent les orientations et les limites de ces pôles.

Il est à noter que le temps STSS dédié au Projet technologique concerne l'ensemble de l'enseignement de STSS : tout autant qu'il mobilise les acquis des pôles thématiques pour permettre de situer le projet dans une politique sanitaire ou sociale et par rapport aux missions de la structure, le temps Projet Technologique doit être prévu en appui sur l'ensemble des heures de l'enseignement de STSS.

Ainsi, comme présenté dans le document d'accompagnement, l'étude du pôle "Politiques et dispositifs de santé publique et d'action sociale", celle du pôle "Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social" et les 40 heures du Projet technologique sont tous trois à organiser sur le temps d'enseignement de terminale dédié aux STSS, c'est à dire dans le cadre de 8 heures hebdomadaires³.

³ Arrêté du 29 septembre 2011 portant organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnées par le baccalauréat technologique, série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Préparation

Le temps Projet technologique doit permettre aux élèves de :

- situer le projet dans une politique sanitaire ou sociale et par rapport aux missions de la structure ;
- analyser tout ou partie de la démarche de projet ou de concevoir tout ou partie d'un projet ;
- présenter le besoin ou le diagnostic, à l'origine du projet.

Le travail mené s'appuie donc sur une démarche de projet ou sur un questionnement sur un problème/ un besoin préalablement sélectionnés. **Il ne vise pas l'évaluation de la compétence des élèves à recueillir le matériel nécessaire au travail de projet technologique.**

La sélection du matériau nécessaire au projet technologique sera réalisée par l'équipe.

Il est toutefois possible de solliciter les élèves pour qu'ils prennent contact avec le terrain pour accéder à des démarches de projet mises en œuvre par des structures ayant mission dans le secteur sanitaire ou social, ou proposent des questionnements en base au travail du Projet technologique. Ces recherches sont de fait facultatives. Il est indispensable que les élèves aient été informés, dès la présentation du Projet technologique et de leur éventuelle sollicitation, de l'étape de validation des projets par l'équipe pédagogique. L'équipe enseignante est en effet garante de la possibilité de mener le Projet technologique à partir des dossiers, expériences, orientations qu'elle a elle-même recueillies ou élaborées, ou que les élèves ont proposé.

L'équipe doit donc, avant le temps Projet Technologique, avoir validé les démarches de projet ou questionnement proposés pour le Projet technologique et confirmé qu'ils correspondent bien au cadre de l'épreuve et à une étude possible par des élèves du secondaire.

Accompagnement et évaluation

Les enseignants intervenants en BPH et STSS accompagnent les élèves sur le temps dédié au Projet technologique, en fonction des horaires prévus. Les limites entre l'accompagnement et l'évaluation, le cadre d'enrichissement de ce dernier par les éléments recueillis lors de l'accompagnement doivent être définis en équipe, en appui sur les critères de l'épreuve. Il s'agit de permettre l'évaluation de la conduite de projet pour chacun des élèves.

Mesdames CAROTTI et LEMOINE
IA-IPR de SMS-BSE

Madame CHANIAUD, Messieurs GARNIER et PRAT
IA-IPR de BGB

Académies
d'Amiens, de Créteil, de la Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique, de Paris, de Reims et de La Réunion

Annexe :

Définition d'épreuve

Note de service n° 2013-088 du 7-6-2013

La présente note de service définit l'épreuve de projet technologique dans la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) du baccalauréat technologique. Elle entre en vigueur à compter de la session 2014 de l'examen.

L'épreuve permet d'évaluer les compétences du pôle « méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social » du programme de sciences et techniques sanitaires et sociales de la série ST2S en classes de première et terminale.

Le projet technologique mobilise les acquis des pôles thématiques des programmes de sciences et techniques sanitaires et sociales en classes de première et terminale et, éventuellement, les acquis de biologie et physiopathologie humaines.

1 - Rappel du règlement d'examen

- Épreuve orale
- Coefficient : 7
- Évaluation en cours d'année et lors d'un oral terminal. L'évaluation en cours d'année est affectée d'un coefficient 4 et l'oral terminal est affecté d'un coefficient 3
- Durée : 15 minutes pour l'oral terminal

2 - Périmètre de l'épreuve

Le projet technologique, mené par un petit groupe d'élèves, consiste :

- soit en une analyse de tout ou partie d'une démarche de projet menée par une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ;
- soit en la conception d'un projet sanitaire ou social en lien avec une structure ayant une mission dans le champ de la santé ou du social ; les élèves mènent l'étude nécessaire au diagnostic. Ils inscrivent cette étude dans la conception du projet dans son ensemble.

Les élèves utilisent différentes méthodes et outils d'investigation et de recherche. Des investigations sur le terrain peuvent être menées.

Ils peuvent participer à une étape de la démarche d'un projet conduit par un professionnel du secteur sanitaire et social.

Ils rendent compte du travail effectué dans le cadre d'un rapport.

Les candidats redoublants doivent présenter un travail différent de celui présenté l'année précédente.

3 - Objectifs de l'épreuve

L'objectif du projet technologique est de :

- situer le projet dans une politique sanitaire ou sociale et par rapport aux missions de la structure ;
- analyser tout ou partie de la démarche de projet ou de concevoir tout ou partie d'un projet ;
- présenter le besoin ou le diagnostic, à l'origine du projet.

Le candidat est évalué sur les compétences suivantes :

- produire, rechercher, et analyser des informations ;
- analyser les composantes d'une démarche de projet ;
- soutenir une présentation orale du travail effectué ;
- travailler en équipe, travailler en autonomie.

4 - Structure de l'épreuve

L'épreuve de projet technologique comprend deux parties :

- la conduite du projet technologique, évaluée en cours d'année ;
- la soutenance du projet technologique, évaluée lors d'un oral terminal.

Chacune de ces deux parties est notée sur 20 points. L'évaluation est individuelle.

4.1 Conduite du projet technologique

L'évaluation de la conduite du projet intervient au cours de l'année scolaire, en fonction de l'état d'avancement.

La conduite fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service.

La note est accompagnée d'appréciations détaillées. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

La note est attribuée à chaque candidat par une commission d'évaluation composée du ou des professeurs qui ont suivi le déroulement du projet au cours de l'année. Au moins un professeur enseigne les sciences et techniques sanitaires et sociales.

4.2 Soutenance du projet technologique

La soutenance s'appuie sur le rapport et un support de communication.

Le rapport présente la démarche suivie et l'ensemble des résultats. Il est réalisé collectivement par le groupe d'élèves. Il comporte quinze pages maximum, annexes comprises. Il est remis à l'établissement deux semaines avant la soutenance orale. Ce rapport n'est pas évalué en tant que tel.

Outre le rapport, les candidats appuient leur soutenance sur un support numérique dont la conception et la réalisation sont laissées au choix du groupe.

La soutenance orale comporte deux étapes :

- une présentation collective, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi. Chaque candidat dispose d'une durée de présentation de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat ; cet entretien porte sur l'ensemble du projet technologique ; le candidat est seul en présence de la commission d'évaluation.

L'évaluation de la soutenance orale fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. Cette fiche a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales qui n'ont pas encadré le projet du candidat dont un au moins appartient à un autre établissement.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

5 - Notation

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points. Cette note est la moyenne pondérée des notes attribuées aux deux parties ; la conduite de projet est affectée d'un coefficient quatre et la soutenance du projet d'un coefficient trois.

6 - Organisation de l'épreuve

La conduite de projet est organisée par le chef d'établissement.

La soutenance orale est organisée par le chef d'établissement. Les examinateurs pour la soutenance orale sont convoqués par le recteur.

7 - Candidats des établissements privés hors contrat, candidats individuels ou inscrits au Cned - Épreuve orale

Durée : 20 min

Les candidats scolarisés dans les établissements privés hors contrat, les candidats individuels et inscrits au CNED, déposent, à une date fixée par le recteur, un rapport conforme aux dispositions ci-dessus. Ils effectuent une soutenance orale individuelle composée d'une présentation de dix minutes suivie d'un entretien de dix minutes.

Seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées. La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

8 - Session de remplacement

Les candidats déposent leur rapport à une date fixée par le recteur. Ils effectuent une soutenance orale individuelle et sont évalués selon les mêmes modalités que celles de l'épreuve du premier groupe, décrite ci-dessus.

Si le candidat n'a pas pu être évalué lors de la conduite du projet, seule la soutenance du projet technologique est évaluée et conduit à une note sur 20 points. Cette note est prise en compte au titre de l'épreuve de projet technologique.

L'évaluation fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées. La fiche d'évaluation établie pour chaque candidat a le statut de copie d'examen.

L'évaluation est réalisée par une commission d'évaluation composée de deux enseignants de sciences et techniques sanitaires et sociales.

La constitution du rapport et son exploitation au cours de la soutenance du projet sont obligatoires. En l'absence de rapport, le candidat est interrogé mais l'évaluation tient compte de cette absence.

Annexe 1

Fiche d'évaluation de la conduite du projet technologique

Épreuve : projet technologique

Session :	
Nom du candidat :	Établissement :
Prénom du candidat :	Ville :
	Académie :
Thème du projet :	

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Autonomie /7	Prise d'initiative dans la démarche				
	Choix et mise en œuvre des méthodes et outils.				
Organisation du travail /6	Planification des tâches				
	Participation au travail de groupe				
	Gestion documentaire				
Suivi du travail /7	Explicitation du travail mené				
	Logique de la démarche, ajustements				

	NOTE : / 20
Commentaires	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

Annexe 2

Fiche d'évaluation de la soutenance orale

Épreuve terminale projet technologique

Thème du projet :

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Présentation /8	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /9	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

	NOTE : / 20
Commentaires	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

Annexe 3

Fiche d'évaluation de la soutenance orale

Épreuve terminale projet technologique

Thème du projet :

Critères d'évaluation		Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Descriptif du travail mené /3	Explicitation du travail mené				
	Logique et rigueur de la démarche engagée				
Présentation /7	Organisation et structuration de la présentation				
	Maîtrise du contenu du support et pertinence de son utilisation				
	Présentation de la démarche et des résultats de la recherche				
	Contenu scientifique de l'exposé : exactitude des informations, validité des résultats				
Entretien /7	Maîtrise des connaissances mobilisées				
	Justification des méthodes et outils				
	Pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	Raisonnement(s) développé(s) à partir des questions posées				
Expression orale /3	Expression claire et rigoureuse				

	NOTE : / 20
Commentaires	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures